ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/questions/OANR5I 160F18533

## 16ème legislature

Question N° : 18533	De <b>Mme Sandrine Rousseau</b> ( Non inscrit - Paris )				Question écrite
Ministère interrogé > Éducation et jeunesse			Ministère attributaire > Éducation et jeunesse		
Rubrique >enseignement secondaire		<b>Tête d'analyse</b> >Où est l'argent pour la réforme des groupes de besoins ?		<b>Analyse</b> > Où est l'argent pour la réforme des groupes de besoins ?.	
Question publiée au JO le : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)					

## Texte de la question

Mme Sandrine Rousseau interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la réforme des « groupes de besoins ». De nombreuses visites d'établissements de sa circonscription et plusieurs échanges avec des élus, parents et enseignants, ont permis à Mme la députée d'observer la forte résistance de la communauté éducative vis-à-vis de la réforme des groupes de niveaux. Ils craignent à la fois la stigmatisation des élèves, la détermination *a priori* des parcours des jeunes, mais aussi une forte désorganisation des équipes enseignantes. Outre ces éléments, Mme la députée a été surprise de découvrir que la question des moyens de la réforme n'était jamais mise en avant. Cette réforme a été annoncée sans nouvel investissement. Pas de recrutements supplémentaires, pas d'augmentation de la dotation en heures de chaque établissement, pas de formation spécifique à la prise en charge de groupes en difficulté. Les établissements, qu'importe leur situation géographique, leurs besoins ou leurs moyens, sont tous logés à la même enseigne. Au regard du peu de souplesse laissé aux établissements pour appliquer la réforme, un tel choix interroge. Plusieurs établissements vont donc devoir choisir quels cours sacrifier pour réussir à dégager les heures et moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de ces groupes de niveaux. Elle souhaite donc savoir où est l'argent pour la réforme des groupes « de besoins ».